



Séminaire 2025-2026 auprès de la chaire  
*Doctrines juridiques et tradition canonique de*  
Mme Corinne Leveleux-Teixeira

**Les usages polémiques des textes  
« sacrés » (de la Bible au Code  
Justinien).**

L'exemple des discours adressés au roi absent  
(début du XV<sup>e</sup> siècle)

**Karol SKRZYPczAK**  
karol.skrzypczak@ephe.psl.eu

Maison des Sciences de l'Homme  
(54 boulevard Raspail, 75006 Paris)  
au premier sous-sol, du 13/03 au 17/04/2026.

[www.ephe.psl.eu](http://www.ephe.psl.eu)

 École Pratique  
des Hautes Études | 

**Titre :** Les usages polémiques des textes « sacrés » (de la Bible au Code Justinien). L'exemple des discours adressés au roi absent (début du XV<sup>e</sup> siècle).

**Présentation :**

À l'occasion de notre conférence de l'année 2024-2025 « Narrations concurrentes autour du meurtre de Louis d'Orléans dans le corpus de la *Justification du duc de Bourgogne* (1408-1410) », nous avons été amenés à étudier les deux ensembles de narrations déployées par les partisans des ducs rivaux, parents du roi Charles VI (1380-1422), autour de l'un des événements centraux de la fin du Moyen Âge, qui « a failli défaire la France<sup>1</sup> », le meurtre de Louis d'Orléans, le 23 novembre 1407. Dans la continuité de cette réflexion, nous proposons en année académique 2025-2026 d'élargir notre analyse par la question des usages polémiques des textes « sacrés » et de nous pencher sur l'argumentaire - les allégations des autorités ou les *exempla* - et sur les stratégies rhétoriques employées par les auteurs des discours adressés à Charles VI au début du XV<sup>e</sup> siècle. Ce temps particulièrement agité était en effet marqué par les débats politiques d'une intensité inouïe qui concernaient principalement la *Justification du duc de Bourgogne* (1408-1411) et la soustraction d'obéissance (1394-1408), ou plus généralement les voies de sortie de la crise du Grand schisme d'Occident. Curieusement ces deux débats ont eu les mêmes acteurs principaux dont les préférences personnelles et les antipathies transparaissent à travers de leurs œuvres. Leurs discours prononcés souvent dans le cadre des assemblées solennelles avaient également une autre particularité, leur destinataire principal, le roi, fut le plus souvent absent, car malade.

<sup>1</sup> B. GUENÉE, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992, p. 289.

L'accès à ces débats passe par les dossiers polémiques. Ainsi le dossier de la *Justification du duc de Bourgogne*<sup>2</sup> analysé dans le cadre de notre conférence de cette année sera enrichi notamment par les débats de l'assemblée du clergé de France en 1406. Leur récit détaillé nous est parvenu dans un manuscrit d'une très belle facture, Paris, BnF, fr. 23428<sup>3</sup>. Il nous permet non seulement d'apprécier la finesse de l'argumentaire et des stratégies rhétoriques des plus grands orateurs du règne de Charles VI, tels que Pierre d'Ailly, Simon de Cramaud, Jean Petit ou Pierre Aux-Bœufs, mais donne également la possibilité de retracer, voire « revivre », ces débats grâce aux traces des interventions du public et des courtes répliques des orateurs.

La série des six conférences se fondera alors sur l'analyse du dossier composé de textes majoritairement inédits et qui viennent de faire l'objet d'une édition critique, et permettra ainsi aux participants de se retrouver au cœur de la pratique de la recherche érudite et de faciliter leur ouverture à de nouveaux questionnements dans leurs champs de recherches respectifs. Prenant en compte la diversité du public, la première séance jouera un rôle introductif en familiarisant les participants avec des notions clés et en leur fournissant le contexte historique. L'étude des différents dossiers polémiques donnera également l'occasion d'approfondir la question de la méthodologie de l'édition critique des sources historiques et de l'accompagner des éléments de diplomatique, de codicologie et d'histoire du livre. À partir de la deuxième séance, le séminaire se concentrera sur la question du contexte, de l'argumentaire et des stratégies rhétoriques, en commençant par les manières de combler l'absence du roi, par l'emploi du langage émotionnel, jusqu'à l'analyse de l'usage des autorités entre les citations latines obscures, les traductions inexactes et les paraphrases inavouées. À l'intersection entre l'histoire des religions, l'histoire des textes et celle du droit et des institutions politiques, le dossier nécessite une lecture croisée des sources analysées. Les participants pourront alors découvrir l'intertextualité des textes médiévaux et, accompagnés par le chargé de conférences, faire dialoguer les sources normatives, les traités théologiques et politiques, en se retrouvant au plus près de ce que l'on pourrait qualifier de théologie politique médiévale. Enfin, en dégageant les leçons des violents débats du début du XV<sup>e</sup> siècle, cette série de conférences permettra de contribuer à former

<sup>2</sup> Ce dossier est composé des deux œuvres principales du théologien Jean Petit, la première et la seconde *Justification du duc de Bourgogne* (1408-1409), ainsi que de la réponse de la partie orléanaise, la *Proposition* de l'abbé de Cerisy, appelée communément « Réplique » (1408), accompagnée des *Conclusions* (1408) de l'avocat Guillaume Cousinot, de deux textes intermédiaires attribuables à Jean Petit et qui ont pu servir d'ébauche à la seconde *Justification* (1408), ainsi que du *Traité encontre les edifieurs des sepulcres* (1410) qui lui est également attribué. À ces textes s'en ajoutent deux autres, le brouillon du « Manifeste d'Arras » et le *Rapport de Thierry le Roy*, qui témoignent des différentes étapes d'élaboration de la première *Justification*. Dans le cadre de notre conférence de 2025 nous y avons ajouté un autre texte, le « Manifeste de Jargeau » (1411) exprimant les plaintes adressées à Charles VI par Charles, duc d'Orléans, Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, pour obtenir justice de l'assassinat de leur père Louis d'Orléans.

<sup>3</sup> Paris, BnF, fr. 23428, 96 folios en parchemin, 280 x 215 mm, de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Voir H. OMONT et al., *Bibliothèque nationale. Catalogue générale des manuscrits français. Anciens petits fonds français. II : N°s 22885-25696 du fonds français*, Paris, Leroux, 1902, n° 23428, p. 144. Les discours de Jean Petit se trouvent aux fol. 7v-13v et 74r-80v, accompagnés de ceux de Pierre Aux-Boeufs, de Simon de Cramaud, de Guillaume Fillastre, d'Ameil du Breuil, de Pierre d'Ailly, de Pierre le Roy, de Pierre Plaoul et de Jean Juvénal des Ursins. Ils sont suivis à partir du fol. 86v par plusieurs lettres et bulles des années 1406-1407 concernant la question de la soustraction d'obéissance. Voir aussi Monstr., t. I, p. 139-140 ; H. MILLET, *L'Église du Grand Schisme 1378-1417*, Paris, Picard, 2009, p. 23-24 ; B. GUENÉE, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélates français à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard, 1987, p. 235-243. Ce manuscrit a appartenu à Simon de Plumetot (†1443), chancelier et chanoine de Bayeux, avocat du roi au parlement de Paris en 1413, conseiller clerc dans cette même institution en 1423, exilé à Rouen après le retour de Charles VII à Paris en 1436. Voir G. OUY, « Simon de Plumetot et sa bibliothèque », dans *Miscellanea Codicologica F. Masai dicata*, éd. P. Cockshaw, M.-C. Garand et P. Jodogne, Gand, 1979, p. 353-381 (item n° 17, p. 374) ; et en dernier lieu A. BRABANT, « Documenter le Grand Schisme d'Occident. Étude sur les recueils de deux intellectuels normands, Simon du Bosc et Simon de Plumetot », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 123-2, 2011, p. 597-610.

l'esprit critique des auditeurs et de voir sous un nouveau jour certains aspects du discours politique contemporain marqué souvent encore aujourd'hui par l'usage abusif de l'autorité des textes « sacrés ».

### **Programme provisoire :**

#### **Séance 1 : Introduction méthodologique et historique.**

I. Retour aux dossiers polémiques.

II. Composition du corpus.

III. Contexte historique :

- a) Ni pape ni roi ? Les assemblées du clergé de France et le Grand schisme d'Occident.
- b) Occire le tyran. *La Justification du duc de Bourgogne* et les narrations concurrentes autour le meurtre de Louis d'Orléans.

#### **Séance 2 : Combler l'absence du roi. S'adresser au roi absent – par qui et comment ?**

Propos introductif : Le dauphin, la reine et « nos princes de France et du noble sang royal<sup>4</sup> »

I. Séances solennelles et assemblées représentatives. Les orateurs.

II. « Cette matiere est haute, et ne puet pas estre expliquee en langue franczoise<sup>5</sup> » : entre latin et moyen français. La structure de l'argumentaire et les stratégies rhétoriques.

III. Études de cas :

- a) Adaptabilité ? Tutoiement et le « style clergial » dans la réponse de la partie orléanaise.
- b) Discours comme un « miroir au prince » : la leçon sur la justice dans les *Conclusions* de Guillaume Cousinot.

#### **Séance 3 : Entre la tradition scholastique et les nouveautés italiennes I : Les autorités scripturaires.**

Propos introductif : Construire l'autorité magistrale au début du XV<sup>e</sup> siècle - la « *sacralité* » des textes.

I. Quelques remarques sur l'analyse quantitative : le citations vétéro- et néotestamentaires.

II. Les livres historiques et les *exempla*. L'étude de cas : le Livre d'Esther et l'approbation divine de la guerre des factions.

III. Hus, Gerson et Petit : le sens littéral et le sens spirituel du texte biblique dans le discours politique.

#### **Séance 4 : Voir le sang et entendre les pleurs. Entre les métaphores sensorielles et la sémiotique des émotions.**

I. Sang, odeur, bruit et l'horreur du crime de lèse-majesté : Jean Petit et ses collaborateurs.

<sup>4</sup> Christine de Pizan, *Le livre du corps de police*, éd. A. J. Kennedy, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 52-53.

<sup>5</sup> Le discours de Pierre d'Ailly (11 décembre 1406), dans BOURGEOIS DU CHASTENET, *Nouvelle histoire du Concile de Constance*, Paris, 1718, (« pièces ») p. 149-163, ici 157.

II. Larmes et « la pitié du cas<sup>6</sup> » : Valentina Visconti et l'abbé de Cerisy.

III. Sang et l'appel à la justice : Guillaume Cousinot et Charles d'Orléans.

**Séance 5 : Entre la tradition scholastique et les nouveautés italiennes II : Les *auctoritates* du Code aux sciences.**

I. Le droit et la théologie : le crime de lèse-majesté entre « plus horribles pechiez<sup>7</sup> » et « crimes enormes<sup>8</sup> ».

II. Mythologie, Cicéron et les sciences : les goûts des « premiers humanistes français ».

III. Documents et témoins : J'ai lu, j'ai vu, j'ai entendu...

**Séance 6 : Entre la tradition scholastique et les nouveautés italiennes III : Qu'est-ce qu'un tyran ?**

I. La vision aristotélicienne de la tyrannie et l'ensemble idéel petitien.

II. *Culibet subjectorum licitum est occidere tyrannum impugne, et non solum licitum, immo laudabile<sup>9</sup>*  
- le mystère d'une citation « connue ».

III. Boccace et Bartole : l'inspiration italienne ?

Épilogue : L'autorité des textes « sacrés » à l'épreuve de la « propagande » politique.

---

<sup>6</sup> Thomas du Bourg, abbé de Cerisy, *Proposition* (ou Réplique), Rép.Part.1.r.4.

<sup>7</sup> Jean Petit, La première *Justification du duc de Bourgogne* (1408), IJ.Maj.2.B.§45.

<sup>8</sup> *Ibid.*, IJ.Min.1.m.2.§46.

<sup>9</sup> *Ibid.*, IJ.Maj.4.v.3.B.§111-112.